

**1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie****1.1 Identification de la substance ou de la préparation**

Dénomination:

Acide Chlorhydrique 33%

**Numéro d'Enregistrement REACH:** 01-2119484862-27**1.2 Utilisation de la substance/préparation:**

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

**1.3 Identification de la société ou compagnie:**

Raison Sociale: GROSSERON SAS

Adresse: 37, bd François Mitterrand BP70395 44819 Saint-Herblain

Téléphone: 02.40.92.07.09. Fax: 02.40.92.07.10.

www.grosseron.com

**1.4 Téléphone d'urgence:**

Numéro unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 0800.07.42.28.

Société/Organisme: INRS - Tél : 01.45.42.59.59.

**2. Identification des dangers**

Classification de la substance ou du mélange.

**Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.**

Skin Corr. 1B, STOT SE 3

Skin Corr. 1B

STOT SE 3

**Symboles de danger****Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P309+P310 - EN CAS D'exposition ou de malaise : appeler un centre antipoison ou un médecin

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).****C** Corrosif

R37

R34

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

**3. Composition/Information des composants**

Solution aqueuse Solution aqueuse.

Dénomination: Acide Chlorhydrique 33%

Formule: HCl M.= 36,46 CAS [7647-01-0]

Numéro CE (EINECS): 231-595-7

Numéro d'indice CE: 017-002-01-X

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119484862-27

**4. Premiers soins****4.1 Indications générales:**

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

**4.2 Inhalation:**

Transporter la personne à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

**4.3 Contact avec la peau:**

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés. Extraire le produit avec un morceau d'ouate imprégné de polyéthylène glycol 400. Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés. Extraire le produit avec un morceau d'ouate imprégné de polyéthylène glycol 400.

**4.4 Yeux:**

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin. Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

**4.5 Ingestion:**

Boire beaucoup d'eau. Eviter de vomir (il existe des risque de perforation). Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin. Ne pas neutraliser. Boire beaucoup d'eau. Eviter de vomir (il existe des risque de perforation). Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin. Ne pas neutraliser.

**5. Mesures de lutte contre les incendies****5.1 Moyens d'extinction appropriés:**

Ceux appropriés au milieu.

**5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:**

Ne sont pas connues.

**5.3 Risques particuliers:**

Incombustible. En contact avec des métaux, de l'hydrogène gazeux peut se former (il existe un risque d'explosion). Précipiter les vapeurs formées avec de l'eau. Ne pas laisser passer l'eau d'extinction dans les systèmes aquifères superficiels ou souterrains.

**5.4 Equipements de protection:**

Vêtements et chaussures adéquates.

**6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****6.1 Précautions individuelles:**

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Apporter une aération appropriée.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

**6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:**

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Neutraliser avec de le sodium hydroxyde dilué.

**7. Manipulation et stockage.****7.1 Manipulation:**

Sans indications particulières.

**7.2 Stockage:**

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Température ambiante. Ne pas stocker dans des récipients métalliques.

**8. Contrôles d'exposition/protection personnelle****8.1 Mesures techniques de protection:**

Sans indications particulières.

**8.2 Contrôle limite d'exposition:**VLA-EC(HCl): 10 ppm - 15 mg/m<sup>3</sup>VLA-ED(HCl): 7,6 mg/m<sup>3</sup>

VLA-ED(HCl): 5 ppm

**8.3 Protection respiratoire:**

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié. Filtre E (HCl). Filtre P (HCl).

**8.4 Protection des mains:**

Utiliser des gants appropriés néoprène nitrile latex

**8.5 Protection des yeux:**

Utiliser des lunettes appropriées.

**8.6 Mesures d'hygiène particulières:**

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

**8.7 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:**

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

Aspect: Liquide

Couleur: incolore

Granulométrie: N/A

Odeur: Caractéristique.

pH: N/A

Point de fusion/point de congélation: -25 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 85 °C

Point éclair: N/A

Inflammabilité (solide, gaz): N/A

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité: N/A

Pression de vapeur: 20 hPa (20 °C)

Densité de vapeur: N/A

Densité relative: (20/4) 1,17

Solubilité: dans miscible avec de l'eau

Coefficient de partage: n-octanol/eau: N/A

Température d'auto-inflammabilité: N/A

Température de décomposition: N/A

Viscosité: N/A

**10. Stabilité et réactivité****10.1 Conditions devant être évitées:**

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

**10.2 Matières devant être évitées:**

Aluminium. Amines. Carbures. Hydrures. Fluor. Métaux alcalins. Métaux. KMnO<sub>4</sub>. Bases fortes. Halogénates. Acide sulfurique concentré. Hydrure de métalloïdes. Oxydes de métalloïdes. Aldéhydes. Sulfures. Lithium silicique. Éther vinyle méthylique.

**10.3 Produits de décomposition dangereux:**

Chlorure d'hydrogène. Chlore.

**10.4 Information complémentaire:**

Ne sont pas connues.

**11. Information toxicologique:****11.1 Toxicité aiguë:**

LD50 oral rbt : 900 mg/kg  
LC L0 inh hmn : 1300 ppm 30 min  
LC50 inh hmn : 3124 ppm 1h

**11.2 Effets dangereux pour la santé:**

Par inhalation des vapeurs: Irritation des voies respiratoires. Substance très corrosive. En contact avec la peau: brûlures Par contact oculaire: brûlures cécité (lésion irréversible du nerf optique) Par ingestion: Brûlures dans l'appareil digestif Peut provoquer perforation intestinale et de l'œsophage. Après une période de latence: arrêt cardio-vasculaire

**12. Information Ecologique****12.1 Toxicité :**

12.1.1 - Test EC50 (mg/l) :  
Test de poissons 25 mg/l  
Classification :  
Tox.  
Leuciscus idus (48h)(1N) 862 mg/l

Classification :

Très tox.

12.1.2. - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique

Moyen

Risque pour le milieu terrestre

Moyen

12.1.3. - Observations :

A un effet aigu important sur le milieu aquatique et terrestre en raison du pH.

**12.2 Persistance et dégradabilité :**

12.2.1 - Test :

12.2.2. - Classification sur dégradation biotique :

DBO5/DCO

Biodégradabilité

12.2.3. - Dégradation abiotique selon pH :

12.2.4. - Observations :

Ne consomme pas d'oxygène de forme biologique.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation:**

12.3.1. - Test :

**12.4 Mobilité dans le sol :**

Données non disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :**

Données non disponibles.

**12.6 Autres effets possibles sur l'environnement:**

En général son défaut est important dans la zone de déversement et de façon aiguë. Son défaut à long terme n'est pas si important si le déversement n'est pas fréquent.

Le traitement est la neutralisation.

**13. Considérations sur l'élimination****13.1 Substance ou préparation:**

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitements et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

**13.2 Conditionnements contaminés:**

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

**14. Information relative au transport**

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: ACIDE CHLORHYDRIQUE

UN 1789 Classe: 8 Groupe d'emballage: II (E)

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: ACIDE CHLORHYDRIQUE

UN 1789 Classe: 8 Groupe d'emballage: II

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: Hydrochloric acid

UN 1789 Classe: 8 Groupe d'emballage: II

Instructions de l'emballage: CAO 855 PAX 851

**15. Information réglementaire**

La substance tombe dans le champ d'application du Règlement (CE) no 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 relatif aux précurseurs de drogues, Règlement (CE) No 111/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 fixant des règles pour la surveillance du commerce des

précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers, Règlement (CE) No 1277/2005 de la Commission du 27 juillet 2005 établissant les modalités d'application du règlement (CE) no 273/2004 du Parlement Européen et du Conseil relatif aux précurseurs de drogues et du règlement (CE) no 111/2005 du Conseil fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers.

## 16. Autres informations

### Autres conseils de prudence

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

### Étiquetage (65/548/CEE ou 1999/45/CE)

|            |  |
|------------|--|
| Phrases R: | <b>R37</b> Irritant pour les voies respiratoires.<br><b>R34</b> Provoque des brûlures.   |
| Phrases S: | <b>S45</b> En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).<br><b>S26</b> En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et Consulter un spécialiste. |

Autres informations : Réservé aux utilisateurs professionnels. Attention – Eviter l'exposition - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.